

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIÉE PAR LA SOCIETE

ITS PARTICIPATIONS

PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'ITS GROUP**



Le présent document relatif aux autres informations de la société ITS Group a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 17 décembre 2019, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF N°2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité d'ITS Group.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel d'ITS Group pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018 (le « **Rapport Financier Annuel** ») et le rapport financier semestriel 2019 d'ITS Group (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et complète la note en réponse établie par la société ITS Group sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le numéro 19-574, en date du 17 décembre 2019 (la « **Note en Réponse** »), après avoir déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ITS Participations sur les actions de ITS Group, en application d'une décision du même jour.

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de ITS Group (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de : ITS Group – 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	4
3.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
4.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	5
4.1	Structure et répartition du capital social de la Société.....	5
4.2	Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote et au transfert d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	5
4.3	Participations directes et indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.....	5
4.4	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci. 5	
4.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel actionnariat du personnel	6
4.6	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de votes.....	6
4.7	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la Société	6
4.8	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat de titres	7
4.9	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.....	8
4.10	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration de la Société ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	8
5.	FACTEURS DE RISQUES.....	8
6.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	8
7.	PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	9

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, ITS Participations, société par actions simplifiée au capital de 29 878 878 euros, dont le siège social est situé 42, rue de Bellevue – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 878 312 248 (« **ITS Participations** » ou l'« **Initiateur** »), a déposé le 22 novembre 2019 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé de manière irrévocable à offrir à l'ensemble des actionnaires¹ de la société ITS Group, société anonyme, au capital de 3 937 277,50 euros, dont le siège social est situé 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 404 536 922 (« **ITS Group** » ou la « **Société** ») et dont les actions (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext** ») (compartiment C) sous le code ISIN FR0000073843, d'acquérir la totalité de leurs actions ITS Group, hors Actions Gratuites 2018 et Actions Auto-détenues (tels que ces termes sont définis ci-après) (l'« **Offre** »), en numéraire, au prix unitaire de 6,62 euros (le « **Prix d'Offre** »).

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français, constituée spécialement pour les besoins de l'Apport (tel que ce terme est défini ci-dessous), contrôlée majoritairement par Monsieur Jean-Michel BENARD, Président Directeur Général d'ITS Group.

L'Offre fait suite aux apports en nature réalisés le 20 novembre 2019 (la « **Date de Réalisation** ») par les trois actionnaires de référence d'ITS Group, à savoir Monsieur Jean-Michel BENARD/Cloud Invest² et certains membres de sa famille (ci-après le « **Groupe Familial BENARD** »), Monsieur Robert SPIEGL et BNP Paribas Développement (ensemble avec le Groupe Familial BENARD, les « **Actionnaires de Référence** ») à ITS Participations d'un total de 4 060 254 Actions, représentant 51,56% du capital social et 51,36% des droits de vote de la Société³ (l'« **Apport** »).

À la date du présent document, l'Initiateur détient à la suite de l'Apport et de diverses acquisitions sur le marché (se référer à la section 2.1 de la Note en Réponse) 5 019 408 Actions représentant 63,74% du capital social et 63,51% des droits de vote théoriques de la Société⁴.

En conséquence, l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes de la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, à l'exclusion (i) des 181 010 actions attribuées gratuitement par la Société le 25 septembre 2018 (les « **Actions Gratuites 2018** ») et définitivement acquises le 25 septembre 2019 mais dont la période de conservation ne se terminera que le 25 septembre 2020 les rendant incessibles pendant cette période, qui bénéficieront sous certaines conditions d'un mécanisme de liquidité décrit à la section 2.3.5 de la Note en Réponse⁵ et (ii) des 431 616 Actions auto-détenues par la Société dont 40 414 actions sont affectées au contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets en date du 2 mai 2018 et 391 202 actions sont affectées à l'objectif d'une remise aux salariés et mandataires sociaux de la Société dans le cadre de plans d'achat ou d'attribution d'actions (les « **Actions Auto-détenues** »), soit, sur la base du capital social de la Société à la date du présent document, un nombre total maximum de 2 242 521 Actions (les « **Actions Visées** »), représentant 28,48% du capital social et 28,74% des droits de vote théoriques de la Société⁶, à un prix de 6,62 euros par Action.

A la date du présent document, et à l'exception des 353 605 actions gratuites (actuellement auto-détenues par la Société) attribuées le 10 juillet 2019 par la Société actuellement en période d'acquisition (les « **Actions Gratuites 2019** »), il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Apport, franchi le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et notamment de son article 233-1, 2°. La durée de l'Offre sera de quatorze (14) jours de négociation.

¹ Autres que l'Initiateur.

² Société contrôlée par M. Jean-Michel Bénard.

³ Sur la base d'un capital composé à la Date de Réalisation de 7 874 555 actions et 7 903 446 droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé à la date du présent document de 7 874 555 actions et 7 903 446 droits de vote.

⁵ Il est précisé que conformément aux termes du Contrat de Liquidité (se référer à la section 2.3.5 de la Note en Réponse) conclu par chacun des titulaires d'actions gratuites avec l'Initiateur, les Actions Gratuites 2018 sont assimilées, à compter du 17 décembre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce aux actions détenues par l'Initiateur.

⁶ Sur la base d'un capital composé à la date du présent document de 7 874 555 actions et 7 903 446 droits de vote.

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs Actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre du retrait obligatoire dans les conditions de l'article L.433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre (à l'exception des Actions Auto-détenues par la Société et des Actions Gratuites 2018 qui bénéficient d'un mécanisme de liquidité décrit à la section 2.3.5 de la Note en Réponse). Dans cette hypothèse, les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre (autres que (i) celles détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, (ii) les Actions Auto-détenues par la Société, et (iii) les Actions Gratuites 2018) seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix d'Offre par Action (soit 6,62 euros par Action).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, Invest Securities, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre pour le compte de l'Initiateur (l'« **Établissement Présentateur** »), garantit le contenu et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont présentés dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF en date du 17 décembre 2019 sous le numéro 19-573.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'ITS Group constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par ITS Group et figurant dans le Rapport Financier Annuel, qu'il incorpore par référence.

Le Rapport Financier Annuel est disponible sur le site Internet d'ITS Group (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et peut être obtenu sans frais au siège de la Société situé 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Les éléments significatifs du Rapport Financier Annuel sont mis à jour par (i) le Rapport Financier Semestriel, (ii) les communiqués de presse publiés par la Société depuis sa publication et reproduits dans le présent document, (iii) les informations figurant dans la Note en Réponse et (iv) les informations figurant dans le présent document.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société s'est tenue le 29 juin 2019 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'exception de la résolution n°18 relative à l'autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société. Les documents et informations relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.itsgroup.com/index.php/fr/assemblees-generales>).

3.2 Rapport Financier Semestriel

Depuis la publication du Rapport Financier Annuel, la Société a publié son Rapport Financier Semestriel, qui est incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Financier Semestriel qui comprend notamment les comptes semestriels consolidés de la Société au 30 juin 2019 et le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle y afférente est disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et peut être obtenu sans frais au siège de la Société situé 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le communiqué de presse en date du 25 septembre 2019 relatif à la publication des résultats semestriels 2019 est reproduit en Annexe 1 du présent document.

3.3 Autres communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel

Les autres communiqués de presse diffusés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel et jusqu'à la date du présent document sont reproduits en intégralité en Annexe 2 et disponibles sur le site internet de la Société (www.itsgroup.com) sous les rubriques « *Actualités* » et « *Communiqués Financiers* ».

Ces communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

17 octobre 2019	Signature d'un accord de négociations exclusives entre certains actionnaires
24 octobre 2019	Publication du chiffre d'affaires 9 mois 2019 : +5%
20 novembre 2019	Réalisation des apports par les principaux actionnaires d'ITS Group à la holding, ITS Participations, de leurs participations respectives représentant 51,56% du capital d'ITS Group – Avis motivé favorable du Conseil d'administration sur le projet d'offre publique sur les titres d'ITS Group
22 novembre 2019	Dépôt du projet de note d'information en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, initiée par la société ITS Participations sur les titres d'ITS Group

4. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.1 Structure et répartition du capital social de la Société

Se référer à la section 2.3 de la Note en Réponse pour la répartition du capital social de la Société.

En outre, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce et à l'article 17 des statuts de la Société :

- un droit de vote double de celui-ci conféré aux autres actions sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce même droit ; et
- le bénéfice de ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

4.2 Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote et au transfert d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Aucune clause des statuts de la Société ne limite l'exercice du droit de vote et la libre cession des actions émises par la Société.

A l'exception du contrat de liquidité conclu entre l'Initiateur et chacun des titulaires d'Actions Gratuites (se référer à la section 2.3.5 de la Note en Réponse), aucune convention en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

4.3 Participations directes et indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

A la date des présentes et à l'exception des actionnaires listés à la section 2.3 de la Note en Réponse, la Société n'a pas connaissance d'actionnaires détenant plus de 5% de son capital et/ou de ses droits de vote.

4.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci.

Néant.

4.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel actionnariat du personnel

Néant.

4.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de votes

A l'exception du contrat de liquidité conclu entre l'Initiateur et chacun des titulaires d'Actions Gratuites (se référer à la section 2.3.5 de la Note en Réponse), la Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires en vigueur à ce jour pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions de la Société et à l'exercice des droits de vote.

4.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la Société

A l'exception de l'obligation pour tout membre du Conseil d'administration d'être propriétaire d'une action de la Société, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions différentes de celles prévues par la loi en ce qui concerne la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration ou la modification des statuts.

4.8 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat de titres

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration de la Société dispose à ce jour des délégations de compétence et/ou de pouvoirs listées ci-après et qui lui ont été consenties par l'assemblée générale des actionnaires de la Société :

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Montant nominal autorisé	Durée de la délégation	Echéance de la délégation	Utilisation
AGM 29 juin 2019 (5 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	10% du capital social au 28 juin 2019	18 mois	29 décembre 2020	Néant (hors contrat de liquidité)
AGM 29 juin 2018 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	2M € Etant précisé que ce montant s'imputera sur le montant des augmentations de capital réalisées en vertu des 9 ^{ème} et 10 ^{ème} résolutions	26 mois	29 août 2020	Néant
AGM 29 juin 2018 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, par offre au public	2M € Etant précisé que ce montant s'imputera sur le montant des augmentations de capital réalisées en vertu des 8 ^{ème} , 10 ^{ème} et 11 ^{ème} résolutions	26 mois	29 août 2020	Néant
AGM 29 juin 2018 (10 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des	15% de l'émission initiale et sous réserve du respect des plafonds prévues pour ladite émission	26 mois	29 août 2020	Néant

	actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre				
AGM 29 juin 2018 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social, étant précisé que les émissions réalisées en vertu de cette délégation s'imputeront sur le plafond fixé par la 9 ^{ème} résolution	26 mois	29 août 2020	Néant
AGM 29 juin 2019 (17 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société	6% du capital social de la Société à la date d'attribution	26 mois	29 août 2021	Le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2019 a, en vertu de cette autorisation, attribué 353 605 actions gratuites, soit 4,49% du capital.

4.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords conclus par la Société dont la modification ou la résiliation du fait d'un changement de contrôle, serait susceptible d'avoir un impact significatif pour la Société.

4.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration de la Société ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés de la Société s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel et actualisés dans le Rapport Financier Semestriel.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatif concernant le groupe ITS Group.

6. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage, ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, le Rapport Financier Annuel et le Rapport

Financier Semestriel, et les documents liés au dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

7. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 17 décembre 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ITS Participations, et visant les actions d'ITS Group.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Jean-Michel BENARD – Président Directeur Général

Annexe 1

Communiqué de presse en date du 25 septembre 2019 – Résultats Semestriels 2019

(Voir ci-après)

* *

*

Boulogne Billancourt, le 25 septembre 2019,

NETTE AMELIORATION DES RESULTATS SEMESTRIELS 2019

RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE : 3,2 M€ (4,6% du CA)

ITS Group, ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale, publie ses comptes semestriels 2019 arrêtés au 30 juin 2019 par le conseil d'administration d'ITS Group en date du 25 septembre 2019. Les procédures d'examen limité sont en cours.

Données consolidées en M€	S1 2018 publié	S1 2018 proforma*	S1 2019	Variation (vs proforma)
Chiffre d'affaires	86,2	67,0	69,9	+4%
Résultat opérationnel d'activité**	1,7	2,3	3,2	+35%
Marge opérationnelle d'activité (en %)	2,0%	3,5%	4,6%	
Paiement fondé sur les actions	-	-	(0,4)	
Résultat opérationnel courant	1,7	2,3	2,8	+22%
Autres produits et charges opérationnels	(0,2)	(0,2)	(0,1)	
Résultat opérationnel	1,5	2,1	2,7	+30%
Résultat financier	(0,2)	(0,2)	(0,4)	
Impôt sur les résultats	(0,8)	(0,7)	(0,9)	
Résultat net	0,5	1,2	1,4	+17%

* Résultats semestriels 2018 retraités de l'activité négoce en France cédée en juillet 2018

** Résultat opérationnel courant hors charges liées au paiement fondé sur les actions

ITS Group réalise au premier semestre 2019 un **chiffre d'affaires de 69,9 M€ en hausse de +4,3%**. A périmètre constant (la société Eugena Consulting est consolidée depuis le 1er avril 2019), la croissance est de +2,6%.

Le **résultat opérationnel d'activité**, principal indicateur opérationnel du Groupe, **s'établit à 3,2 M€**, en progression de +0,9 M€ (dont +0,2 M€ lié à la première application de la norme IFRS 16 – contrat de location). La marge opérationnelle d'activité ressort ainsi à 4,6%.

Cette performance est d'autant plus satisfaisante que le Groupe a réalloué, au premier semestre sur ses autres activités, environ 0,4 M€ de charges centrales, absorbées auparavant par l'activité négoce en France.



Toutes les activités du Groupe contribuent positivement au résultat opérationnel d'activité :

- Le pôle « prestations de services » (51,1 M€ de CA, +9,9% par rapport au S1 2018 dont +7,4% en organique) génère un résultat opérationnel d'activité de 2,4 M€, contre 1,8 M€ au premier semestre 2018. La marge opérationnelle progresse ainsi à 4,7%, bénéficiant de la bonne orientation des indicateurs de performance, avec notamment un taux d'activité élevé à 87,8% et une hausse des prix de vente (TJM) de l'ordre de +4,5%, qui a permis de faire progresser la marge brute. Les effectifs facturables sont en croissance au 30 juin 2019 (+4,7% sur un an) en incluant les collaborateurs d'Eugena Consulting.
- Le pôle « cloud » (13,2 M€ de CA, en recul de -14%) affiche un résultat opérationnel d'activité de 0,6 M€, supérieur de 0,2 M€ à celui du 1^{er} semestre 2018, et ce malgré le recul du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle d'activité progresse en conséquence à 4,6%, bénéficiant notamment de l'arrêt de l'activité non rentable de data management virtualisé et des actions d'optimisation et d'automatisation des coûts d'exploitation.
- L'activité « négoce » en Suisse (5,6 M€ de CA, en hausse de +8%) a réalisé un résultat opérationnel d'activité de 0,2 M€, stable par rapport au premier semestre 2018.

Le **résultat opérationnel s'établit à 2,7 M€**, intégrant une charge de 0,4 M€ liée au paiement fondé sur les actions.

Après comptabilisation de frais financiers pour -0,4 M€ (dont -0,2 M€ lié à l'application de la norme IFRS 16) et d'un impôt de -0,9 M€, **le résultat net semestriel ressort à 1,4 M€, en hausse de +17% par rapport au S1 2018**. L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat net est négligeable.

Structure financière maîtrisée

Au 30 juin 2019, les capitaux propres du Groupe ressortent à 51,6 M€.

La trésorerie brute et disponible du groupe s'élève à 4,0 M€ au 30 juin 2019. L'endettement net (hors dette des loyers résultant de l'application de la norme IFRS 16) marque, comme en 2018, un pic au 30 juin, à 12,2 M€ (à comparer à 14,8 M€ au 30 juin 2018), en raison de la saisonnalité du BFR et du paiement de l'acquisition d'Eugena Consulting. Cet endettement net se réduira sensiblement à la clôture de l'exercice.

Perspectives

ITS Group, 30^{ème} ESN française, confirme au second semestre l'amélioration progressive de sa performance opérationnelle, sa priorité à court terme.



Le Groupe continuera de s'appuyer sur la demande soutenue de ses clients et sur son positionnement sur le segment porteur des SMACS (Social, Mobilité, Analytics, Cloud, Sécurité), renforcé par le développement prometteur de l'offre Cybersécurité.

Le Groupe étudie en parallèle des opportunités de croissance externe afin de renforcer ses positions, ce qui aura également pour effet d'optimiser l'absorption des charges centrales.

Prochain rendez-vous

Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2019	24 octobre 2019 – 18h
---	-----------------------

A PROPOS D'ITS GROUP

ITS Group est une ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale de ses clients. Elle s'appuie pour cela sur ses pôles de compétences à forte valeur ajoutée pour les accompagner dans toutes les étapes de leurs projets IT : Stratégie IT & Conseil, Solutions IT, Ingénierie & Expertise technique, Services managés, Cloud et hébergement, Digital Services et Cybersécurité. ITS Group mène une politique dynamique de partenariat avec des éditeurs et constructeurs majeurs du marché, dans un souci constant de garantir, aux utilisateurs, un haut niveau de disponibilité, de sécurité et d'accessibilité à leurs systèmes d'information. ITS Group est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - ISIN: FR0000073843 – MNEMO : ITS. Le capital d'ITS Group est composé de 7 848 645 actions. Retrouvez toute notre information réglementée sur www.itsgroup.com ou sur www.actusnews.com.

CONTACTS

ITS GROUP

Jean-Michel BENARD

Président Directeur Général

Philippe SAUVÉ

Directeur Général Délégué à l'Administratif et aux Finances

RELATIONS PRESSE

Agence Actus Finance

Nicolas BOUCHEZ

+33(0)1 53 67 36 74

nbouchez@actus.fr



Annexe 2

Autres communiqués de presse

(Voir ci-après)

* *

*

Boulogne Billancourt, le 17 octobre 2019,

Signature d'un accord de négociations exclusives entre certains actionnaires d'ITS GROUP en vue :

- **d'un projet de regroupement de leurs participations au sein d'une holding de contrôle d'ITS GROUP**
- **d'un projet de lancement d'une offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire**

ITS Group (Euronext Paris : ITS – ISIN FR000007384), ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale, annonce que son Conseil d'administration s'est réuni ce jour pour prendre acte de la signature d'un accord de négociations exclusives entre les principaux actionnaires d'ITS Group (à savoir Monsieur Jean-Michel Bénard et sa famille, la société Cloud Invest¹, BNP Paribas Développement² et Monsieur Robert Spiegl³) en vue de la conclusion d'un protocole d'investissement aux termes duquel lesdits actionnaires apporteraient leurs participations respectives dans ITS Group au sein d'une holding commune créée à cet effet (l'« **Initiateur** »), contrôlée majoritairement par Jean-Michel Bénard.

L'Initiateur détiendrait, à l'issue de ces apports, 51,56% du capital et 51,36% des droits de vote de la Société⁴. A la suite de la réalisation de ces apports, l'Initiateur déposerait un projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, sur les actions d'ITS Group, pour un prix par action de 6,62 euros (l'« **Offre** »).

Le prix d'acquisition proposé dans le cadre de l'Offre représenterait une prime de 50,80 % sur le cours de clôture au 16 octobre 2019 et une prime de 47,33 % sur le cours moyen pondéré par les volumes à 3 mois.

L'Offre serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions légales et réglementaires sont remplies.

Ce projet d'opération intervient à la suite d'un processus initié par Monsieur Jean-Michel Bénard afin de prendre le contrôle d'ITS Group et de financer le projet d'Offre.

Il est précisé que la réalisation des apports susvisés (lesquels seraient réalisés au maximum au prix de l'Offre) et le dépôt subséquent de l'Offre restent soumis (i) à l'obtention d'un financement bancaire, en cours de finalisation, au niveau de la holding à l'effet de financer l'Offre, (ii) à la finalisation des négociations entre les parties, et (iii) à la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel d'ITS Group. En l'absence d'obtention du financement bancaire ou en cas d'échec des négociations entre les parties, l'opération (en ce compris le projet d'Offre) serait reportée ou abandonnée.

Dans le cadre du projet d'Offre, la Société a désigné le cabinet Associés en Finance, représenté par Philippe Leroy, en qualité d'expert indépendant, afin de préparer un rapport sur les conditions

¹ Société contrôlée par M. Jean-Michel Bénard, étant précisé que la famille Bénard détient actuellement, ensemble avec Cloud Invest, 27,79% du capital et 29,32 % des droits de vote de la Société.

² Société contrôlée par BNP Paribas, qui détient actuellement 11,03% du capital et 9,13% des droits de vote de la Société.

³ Lequel détient actuellement 12,75% du capital et 21,11% des droits de vote de la Société.

⁴ Sur la base d'un capital social composé de 7.874.555 actions représentant 7.904.902 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, post réalisation des apports.

financières de l'Offre, en ce compris le retrait obligatoire (conformément à l'article 261 I, 1° 2° et 4°, et II, du règlement général de l'AMF).

Le Conseil d'administration d'ITS Group se réunirait à l'issue de la réalisation des apports, afin de se prononcer sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour ITS Group, ses actionnaires et ses salariés, au vu des conclusions du rapport de l'expert indépendant susvisé et de l'avis devant être rendu par les instances représentatives du personnel d'ITS Group.

La réalisation des apports devrait intervenir dans les prochaines semaines sous les réserves mentionnées ci-dessus. Il est envisagé que l'Initiateur procède au dépôt obligatoire du projet d'Offre auprès de l'AMF immédiatement après la réalisation des apports.

Il est précisé que la réalisation de l'Offre serait soumise à la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre et, en particulier, sur les conditions financières de l'Offre (en ce compris le retrait obligatoire).

A PROPOS D'ITS GROUP

ITS Group est une ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale de ses clients. Elle s'appuie pour cela sur ses pôles de compétences à forte valeur ajoutée pour les accompagner dans toutes les étapes de leurs projets IT : Stratégie IT & Conseil, Solutions IT, Ingénierie & Expertise technique, Services managés, Cloud et hébergement, Digital Services et Cybersécurité. ITS Group mène une politique dynamique de partenariat avec des éditeurs et constructeurs majeurs du marché, dans un souci constant de garantir, aux utilisateurs, un haut niveau de disponibilité, de sécurité et d'accessibilité à leurs systèmes d'information. ITS Group est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - ISIN: FR0000073843 – MNEMO : ITS. Le capital d'ITS Group est composé de 7 874 555 actions. Retrouvez toute notre information réglementée sur www.itsgroup.com ou sur www.actusnews.com.

CONTACTS

ITS GROUP

Jean-Michel BENARD
Président Directeur Général

Philippe SAUVÉ
Directeur Général Délégué Administratif et Finances

RELATIONS PRESSE

Agence Actus Finance
Nicolas BOUCHEZ
+33(0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

ITS Group décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Boulogne-Billancourt, le 24 octobre 2019

Chiffre d'affaires 9 mois 2019 : +5%

Bonne dynamique des prestations de services : +11%

ITS Group, ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale, publie son chiffre d'affaires consolidé pour les 9 premiers mois de son exercice 2019.

Chiffre d'affaires consolidé	9 mois		
en M€ - non audités	2018	2019	Variation
Pôle prestations de services	68,9	76,7	+11%
Pôle cloud	22,3	19,1	-14%
Autres (négoce Suisse)	7,2	7,8	+8%
Total	98,4	103,5	+5%

Le troisième trimestre s'est inscrit globalement dans la continuité du premier semestre. Sur cette période, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 33,7 M€ en hausse de +7,3% (+2,9% à périmètre constant, la société Eugena Consulting étant consolidée depuis le 1^{er} avril 2019). Les « prestations de services » (CA de 25,7 M€ / +14,7%) ont continué de tirer la croissance sur la période (+8,5% à périmètre constant), compensant largement le recul de l'activité « cloud » (CA de 5,8 M€ / -16,7%). L'activité « négoce » en Suisse reste sur la même tendance qu'au semestre (+9%).

Cette évolution trimestrielle porte le chiffre d'affaires 9 mois à 103,5 M€, soit une croissance de +5,2% (+2,6% à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires 9 mois se décompose de la manière suivante :

- **Le pôle « prestations de services » réalise un chiffre d'affaires 9 mois de 76,7 M€ en croissance de +11,3% (+7,7% à périmètre constant).** Les indicateurs de performance sont bien orientés depuis le début de l'exercice, avec notamment un taux d'activité de 88,3% et une hausse des prix de vente (TJM) de l'ordre de +4,5%. Dans un contexte de recrutement toujours concurrentiel, les effectifs facturables sont en croissance au 30 septembre 2019 (+6,3% sur un an glissant), grâce notamment à l'intégration des collaborateurs d'Eugena Consulting.
- **Le pôle « cloud » réalise un chiffre d'affaires 9 mois de 19,1 M€, en recul de -3,2 M€.** Ce recul est dû à la décision stratégique d'arrêter l'activité non rentable de data management virtualisé et à l'arrêt de quelques contrats importants en début d'année, qui n'ont pas encore été totalement compensés par de nouveaux clients. Le pôle a poursuivi l'optimisation de ses coûts, en parallèle de ses actions commerciales.

ITS Group reste focalisé sur l'amélioration progressive de sa performance opérationnelle, sa priorité à court terme.

Prochain rendez-vous

Chiffre d'affaires annuel 2019

30 janvier 2020 – 18h



A PROPOS D'ITS GROUP

ITS Group est une ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale de ses clients. Elle s'appuie pour cela sur ses pôles de compétences à forte valeur ajoutée pour les accompagner dans toutes les étapes de leurs projets IT : Stratégie IT & Conseil, Solutions IT, Ingénierie & Expertise technique, Services managés, Cloud et hébergement. ITS Group mène une politique dynamique de partenariat avec des éditeurs et constructeurs majeurs du marché (Atlantis, CA, Cisco, Citrix, Dell, EMC, Good, Hewlett Packard Enterprise, IBM, Microsoft, Nutanix, Oracle, Quantum, Red-Hat, Veeam, VMware...), dans un souci constant de garantir, aux utilisateurs, un haut niveau de disponibilité, de sécurité et d'accessibilité à leurs systèmes d'information. ITS Group est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - ISIN: FR0000073843 – MNEMO : ITS. Le capital d'ITS Group est composé de 7 848 645 actions. Retrouvez toute notre information réglementée sur www.itsgroup.com ou sur www.actusnews.com.

CONTACTS**ITS GROUP**

Jean-Michel BENARD
Président Directeur Général

Philippe SAUVÉ
Directeur Général Délégué à l'Administratif et aux Finances

RELATIONS PRESSE

Agence Actus Finance
Nicolas BOUCHEZ
+33(0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr



Boulogne Billancourt, le 20 novembre 2019,

- **Réalisation des apports par les principaux actionnaires d'ITS Group à la holding, ITS Participations, de leurs participations respectives représentant 51,56% du capital d'ITS Group**
- **Avis motivé favorable du Conseil d'administration sur le projet d'offre publique sur les titres d'ITS Group**

ITS Group (Euronext Paris : ITS – ISIN FR000007384), ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale, annonce que son Conseil d'administration s'est réuni pour prendre acte de la réalisation ce jour des apports par les principaux actionnaires d'ITS Group (à savoir Monsieur Jean-Michel Bénard et sa famille, la société Cloud Invest¹, BNP Paribas Développement² et Monsieur Robert Spiegl³) de leurs participations respectives dans ITS Group à la société ITS Participations, holding commune de reprise créée à cet effet (l'« **Initiateur** »), contrôlée majoritairement par Jean-Michel Bénard, et qui détient désormais 51,56% du capital et 51,36% des droits de vote de la Société⁴. Pour rappel, la conclusion d'un accord de négociations exclusives portant sur cette opération avait été annoncé dans un communiqué publié le 17 octobre.

Le conseil d'administration s'est également réuni ce jour afin d'examiner le projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, qui sera déposé par ITS Participations sur les actions d'ITS Group, pour un prix par action de 6,62 euros (l'« **Offre** »), et de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre ainsi que ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Sur la base, notamment, du rapport de l'expert indépendant (le cabinet Associés en Finance, représenté par Philippe Leroy) concluant au caractère équitable de l'Offre, en ce compris le retrait obligatoire, le Conseil d'administration d'ITS Group a considéré que l'Offre était réalisée dans l'intérêt de ses salariés, de la Société et de ses actionnaires, et a décidé d'émettre un avis favorable sur l'Offre et de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

La direction d'ITS Group a par ailleurs constaté le 18 novembre dernier que le Comité d'entreprise n'avait pas rendu d'avis avant l'expiration du délai légal, sur le projet de changement de contrôle susvisé, l'absence d'avis valant avis défavorable sur ce projet.

Invest Securities, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, déposera dans les prochains jours, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre et le projet de note d'information de l'Initiateur auprès de l'AMF.

Les termes et modalités de l'Offre seront décrits de manière détaillée dans le projet de note d'information de l'Initiateur qui sera mis en ligne sur les sites internet d'ITS Group (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et qui pourra être obtenu sans frais auprès d'ITS Participations (42, rue de Bellevue – 92100 Boulogne-Billancourt).

¹ Société contrôlée par M. Jean-Michel Bénard, étant précisé que la famille Bénard détenait préalablement à l'apport, ensemble avec Cloud Invest, 27,79% du capital et 29,32 % des droits de vote de la Société.

² Société contrôlée par BNP Paribas, qui détenait préalablement à l'apport 11,03% du capital et 9,13% des droits de vote de la Société.

³ Lequel détenait préalablement à l'apport 12,75% du capital et 21,11% des droits de vote de la Société.

⁴ Sur la base d'un capital social composé de 7.874.555 actions représentant 7.904.902 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, post réalisation des apports.

Par ailleurs, le projet de note en réponse d'ITS Group, qui inclura le rapport de l'expert indépendant et la délibération du Conseil d'Administration concernant l'avis motivé sur l'Offre, sera également déposé dans les prochains jours auprès de l'AMF, conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

Le projet de note en réponse sera disponible sur les sites Internet d'ITS Group (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et pourra être obtenu sans frais auprès d'ITS Group (42, rue de Bellevue – 92100 Boulogne-Billancourt).

Il est précisé que le lancement de l'Offre reste soumis à la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre et, en particulier, sur les conditions financières de l'Offre (incluant le retrait obligatoire). Sous cette réserve, l'Offre pourrait être ouverte fin décembre 2019.

A PROPOS D'ITS GROUP

ITS Group est une ESN spécialisée dans l'accélération de la transformation digitale de ses clients. Elle s'appuie pour cela sur ses pôles de compétences à forte valeur ajoutée pour les accompagner dans toutes les étapes de leurs projets IT : Stratégie IT & Conseil, Solutions IT, Ingénierie & Expertise technique, Services managés, Cloud et hébergement, Digital Services et Cybersécurité. ITS Group mène une politique dynamique de partenariat avec des éditeurs et constructeurs majeurs du marché, dans un souci constant de garantir, aux utilisateurs, un haut niveau de disponibilité, de sécurité et d'accessibilité à leurs systèmes d'information. ITS Group est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - ISIN: FR0000073843 – MNEMO : ITS. Le capital d'ITS Group est composé de 7 874 555 actions. Retrouvez toute notre information réglementée sur www.itsgroup.com ou sur www.actusnews.com.

CONTACTS

ITS GROUP

Jean-Michel BENARD
Président Directeur Général

Philippe SAUVÉ
Directeur Général Délégué Administratif et Finances

RELATIONS PRESSE

Agence Actus Finance
Nicolas BOUCHEZ
+33(0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

ITS Group décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

**COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN
PROJET DE NOTE EN REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT
LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



Initiée par

ITS PARTICIPATIONS

Présentée par



Le présent communiqué relatif au dépôt d'un projet de note en réponse a été établi et diffusé le 22 novembre 2019 par ITS Group, conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

**LE PROJET D'OFFRE, LE PROJET DE NOTE EN REPONSE ET LE PROJET DE NOTE
D'INFORMATION RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF**

Le projet de note en réponse établi par ITS Group est disponible sur le site internet d'ITS Group (<https://www.itsgroup.com/finances/informations-reglementees>) et de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires de ce document sont également disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ITS Group sis 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ITS Group seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée.

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET IDENTITE DE L'INITIATEUR

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, ITS Participations, société par actions simplifiée au capital de 29 878 878 euros, dont le siège social est situé 42, rue de Bellevue – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 878 312 248 (« **ITS Participations** » ou l'« **Initiateur** »), a déposé le 22 novembre 2019 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé de manière irrévocable à offrir à l'ensemble des actionnaires¹ de la société ITS Group, société anonyme, au capital de 3 937 277,50 euros, dont le siège social est situé 42, rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 404 536 922 (« **ITS Group** » ou la « **Société** ») et dont les actions (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext** ») (compartiment C) sous le code ISIN FR0000073843, d'acquérir la totalité de leurs actions ITS Group, hors Actions Gratuites 2018 et Actions Auto-détenues (tels que ces termes sont définis ci-après) (l'« **Offre** »), en numéraire, au prix unitaire de 6,62 euros (le « **Prix d'Offre** »).

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français, constituée spécialement pour les besoins de l'Apport (tel que ce terme est défini ci-dessous), contrôlée majoritairement par Monsieur Jean-Michel BENARD, Président Directeur Général d'ITS Group.

L'Offre fait suite aux apports en nature réalisés le 20 novembre 2019 (la « **Date de Réalisation** ») par les trois actionnaires de référence d'ITS Group, à savoir Monsieur Jean-Michel BENARD/Cloud Invest² et certains membres de sa famille (ci-après le « **Groupe Familial BENARD** »), Monsieur Robert SPIEGEL et BNP Paribas Développement (ensemble avec le Groupe Familial BENARD, les « **Actionnaires de Référence** ») à ITS Participations d'un total de 4 060 254 Actions, représentant 51,56% du capital social et 51,36% des droits de vote de la Société³ (l'« **Apport** »). Les conditions et modalités de l'Apport sont décrites ci-dessous et à la section 2.1 du projet de note en réponse.

À la date du projet de note en réponse, l'Initiateur détient 4 060 254 Actions représentant 51,56% du capital social et 51,36% des droits de vote théoriques de la Société⁴.

En conséquence, l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes de la Société non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, à l'exclusion (i) des 181 010 actions attribuées gratuitement par la Société le 25 septembre 2018 et définitivement acquises le 25 septembre 2019 mais dont la période de conservation ne se terminera que le 25 septembre 2020 les rendant incessibles pendant cette période, qui bénéficieront sous certaines conditions d'un mécanisme de liquidité décrit ci-dessous et à la section 2.3.5 du projet de note en réponse⁵ et (ii) des 431 616 Actions auto-détenues par la Société dont 40 414 actions sont affectées au contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets en date du 2 mai 2018 et 391 202 actions sont affectées à l'objectif d'une remise aux salariés et mandataires sociaux de la Société dans le cadre de plans d'achat ou d'attribution d'actions (les « **Actions Auto-détenues** »), soit, sur la base du capital social de la Société à la date du projet de note en réponse, un nombre total maximum de 3 201 675 Actions (les « **Actions Visées** »), représentant

¹ Autres que l'Initiateur.

² Société contrôlée par M. Jean-Michel Bénard.

³ Sur la base d'un capital composé à la Date de Réalisation de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé à la date du projet de note en réponse de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

⁵ Il est précisé que sous réserve de la signature par chacun des bénéficiaires desdites actions gratuites du Contrat de Liquidité (tel que ce terme est défini ci-dessous) avec l'Initiateur, les Actions Gratuites 2018 seront assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce à des actions détenues par l'Initiateur en cas de délivrance par l'AMF de sa décision de conformité sur l'Offre.

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

40,66% du capital social et 40,89% des droits de vote théoriques de la Société⁶, à un prix de 6,62 euros par Action.

A la date du projet de note en réponse, et à l'exception des Actions Gratuites 2019 (tel que ce terme est défini ci-dessous), il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Apport, franchi le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et notamment de son article 233-1, 2°. La durée de l'Offre sera de quatorze (14) jours de négociation.

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs Actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre du retrait obligatoire dans les conditions de l'article L.433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre (à l'exception des Actions Auto-détenues par la Société et des Actions Gratuites 2018 qui feront l'objet d'un mécanisme de liquidité décrit ci-dessous et à la section 2.3.5 du projet de note en réponse). Dans cette hypothèse, les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre (autres que (i) celles détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, (ii) les Actions Auto-détenues par la Société, et (iii) les Actions Gratuites 2018) seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix d'Offre par Action (soit 6,62 euros par Action).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, Invest Securities, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre pour le compte de l'Initiateur (l'« **Établissement Présentateur** »), garantit le contenu et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2. CONTEXTE ET MOTIF DE L'OFFRE

2.1 REALISATION DE L'APPORT

Le 20 novembre 2019, conformément aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 20 novembre 2019 entre les Actionnaires de Référence (le « **Protocole d'Investissement** »), ces derniers ont apporté en nature à ITS Participations, sur la base du Prix de l'Offre, un total de 4 060 254 Actions de la Société. À l'issue de cet Apport, ITS Participations détient 51,56% du capital social et 51,36% des droits de vote de la Société⁷.

Les principaux termes du Protocole d'Investissement sont décrits à la section 3.1 du projet de note en réponse.

La conclusion de ce Protocole d'Investissement et la réalisation de l'Apport font suite à des discussions initiées par Monsieur Jean-Michel Bénard avec Monsieur Robert SPIEGEL et BNP Paribas Développement à l'effet de regrouper leurs participations au sein d'une holding, dans l'objectif de lancer

⁶ Sur la base d'un capital composé à la date du projet de note en réponse de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

⁷ Sur la base d'un capital composé à la Date de Réalisation de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

et de financer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la Société suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire et d'une radiation de la cote de la Société.

Il est précisé que concomitamment à l'Apport et conformément aux termes du Protocole d'Investissement, BNP Paribas Développement a également souscrit à une augmentation de capital en numéraire d'ITS Participations pour un montant de 3 millions d'euros, à un prix de souscription égal au pair (l'« **Augmentation de Capital** ») ayant notamment pour objectif de financer une partie du Prix de l'Offre.

Dans le cadre du projet d'Apport, la Société a engagé les procédures d'information et de consultation du Comité d'Entreprise d'ITS Group immédiatement après l'annonce du projet d'Apport et d'Offre. La direction d'ITS Group a, à ce titre, constaté le 18 novembre dernier que le Comité d'entreprise n'avait pas rendu d'avis avant l'expiration du délai légal, sur le projet d'Apport, l'absence d'avis valant avis défavorable sur ce projet.

Il est rappelé que lors de sa réunion du 17 octobre 2019, le conseil d'administration d'ITS Group s'est réuni pour ratifier la désignation de l'expert indépendant dans le cadre de l'Offre, le cabinet Associés en Finance, représenté par Monsieur Philippe Leroy, 4/6/8 rue Daru 75008 Paris, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

2.2 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

2.2.1 Répartition du capital et des droits de vote théoriques d'ITS Group avant l'Apport

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de votes théoriques de la Société avant la réalisation de l'Apport le 20 novembre 2019 :

Associés	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	%
Groupe Familial BENARD	2 187 965	27,79%	2 788 490	29,32%
Monsieur Robert SPIEGEL	1 003 882	12,75%	2 007 764	21,1%
BNP Paribas Développement	868 407	11,03%	868 407	9,13%
Sunny Managers	408 172	5,18%	408 172	4,29%
Auto détention	431 616	5,48%	431 616	4,54%
Public	2 974 513	37,77%	3 004 829	31,60%
Total	7 874 555	100,00%	9 509 278	100,00%

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droits de vote.

2.2.2 Répartition du capital et des droits de vote théoriques d'ITS Group à la suite de l'Apport

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de votes théoriques de la Société après réalisation de l'Apport et à la date du projet de note en réponse :

Associés	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ITS Participations	4 060 254	51,56%	4 060 254	51,36%

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

Sunny Managers	408 172	5,20%	408 172	5,16%
Auto détention	431 616	5,48%	431 616	5,46%
Public	2 974 513	37,77%	3 004 829	38,01%
Total	7 874 555	100,00%	7 904 871	100,00%

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droits de vote.

2.2.3 Nombre et nature des titres visés par l'Offre

À la date du projet de note en réponse, l'Initiateur détient 4 060 254 Actions représentant 51,56% du capital social et 51,36% des droits de vote de la Société⁸.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues par l'Initiateur, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, seul ou de concert, à l'exclusion (i) des Actions Gratuites 2018 qui feront l'objet d'un mécanisme de liquidité décrit ci-dessous et à la section 2.3.5 du projet de note en réponse et (ii) des Actions Auto-détenues par la Société, soit un nombre total de 3 201 675 Actions (les « **Actions Visées** »), représentant 40,66% du capital social et 40,89% des droits de vote théoriques de la Société⁹.

2.2.4 Actions Gratuites

A la date du projet de note en réponse, les Actions Gratuites attribuées par la Société se décomposent de la manière suivante :

- 353 605 actions existantes (actuellement auto-détenues par la Société) attribués à des managers de la Société sont en période d'acquisition jusqu'au 10 juillet 2020 et donc non encore définitivement remises à leurs titulaires (correspondant au Plan AGA 2019) (les « **Actions Gratuites 2019** ») ; et
- 181 010 actions définitivement acquises et donc remises au bénéfice de managers de la Société, mais incessibles étant en période de conservation jusqu'au 25 septembre 2020 (correspondant au Plan AGA 2018) (les « **Actions Gratuites 2018** »),

ensemble, les « **Actions Gratuites** ».

Les Actions Gratuites ne sont pas visées par l'Offre dès lors que ces actions ne pourront pas être apportées par les bénéficiaires durant la période d'ouverture de l'Offre car leurs périodes d'acquisition et/ou de conservation ne se termineront qu'après la clôture de l'Offre, sous réserve des cas d'acquisition ou de cession anticipés prévus par les dispositions législatives ou réglementaires applicables (i.e. décès ou incapacité du titulaire). Il est précisé que dans l'hypothèse où certaines Actions Gratuites deviendraient cessibles par anticipation, ces Actions Gratuites pourraient être apportées à l'Offre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

À cet égard, l'Initiateur a déclaré son intention de conclure, avant la date de décision de conformité de l'AMF sur l'Offre, avec chacun des titulaires d'Actions Gratuites, un contrat de liquidité (le « **Contrat de Liquidité** ») qui devrait prévoir, selon les conditions usuelles en la matière, et sous condition suspensive de la délivrance par l'AMF de sa décision de conformité

⁸ Sur la base d'un capital composé à la Date de Réalisation de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

⁹ Sur la base d'un capital composé à la date du projet de note en réponse de 7 874 555 actions et 7 904 871 droits de vote.

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

sur l'Offre, des promesses unilatérales croisées, fermes et irrévocables, d'achat et de vente entre l'Initiateur et les titulaires desdites Actions Gratuites, exerçables à l'issue des périodes de conservation des Actions Gratuites telles que prévues dans leur plan respectif, pour un prix calculé sur la base d'une formule de prix qui correspond à 7x l'EBITDA consolidé de la Société diminué de la dette financière nette consolidée de la Société.

Sous réserve de la délivrance par l'AMF de sa décision de conformité sur l'Offre, les Actions Gratuites 2018 seront assimilées à des Actions détenues par l'Initiateur conformément à l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce, étant précisé que ces actions ne sont pas visées par l'Offre ni couvertes par le retrait obligatoire (mais seront cédées à l'Initiateur conformément aux termes du Contrat de Liquidité).

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'Actions Gratuites en cours mis en place par la Société :

Référence du plan	Plan AGA 2018	Plan AGA 2019
Nombre d'Actions Gratuites attribuées sous conditions	181 010	353 605
Date d'attribution	25 septembre 2018	10 juillet 2019
Date d'acquisition	25 septembre 2019	10 juillet 2020
Date de fin de la période de conservation	25 septembre 2020	10 juillet 2021
Total des Actions Gratuites en période d'acquisition	0	353 605
Total des Actions Gratuites en période de conservation	181 010	0

2.4 CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

L'Initiateur a été coopté par le Conseil d'administration de la Société en date du 20 novembre 2019 en remplacement de Madame Pauline Bénard.

En conséquence, à la date des présentes, le Conseil d'administration de la Société est composé de :

- Monsieur Jean-Michel BENARD ;
- Monsieur Robert SPIEGEL ;
- Monsieur Georges ROUSSEAU* ;
- Monsieur Marc LAVINE* ;
- Madame Ann BENARD ;
- ITS Participations représentée par Madame Pauline BENARD.

**Administrateurs indépendants*

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

La direction de la Société est actuellement assurée par Monsieur Jean-Michel BENARD, président du conseil d'administration et directeur général d'ITS Group, et par Monsieur Philippe SAUVE, directeur général délégué d'ITS Group.

L'Initiateur a annoncé que, tant que la Société restera cotée, il n'envisageait pas de modifier l'organisation juridique et opérationnelle d'ITS Group. La structure managériale d'ITS Group de même que la composition des organes de direction ne seraient pas non plus modifiées.

Dans l'hypothèse où la procédure de retrait obligatoire serait mise en œuvre, et conformément aux termes du pacte d'associés relatif à l'Initiateur conclu le 20 novembre 2019 entre les Actionnaires de Référence de la Société (le « **Pacte d'Associés** »), l'Initiateur à l'intention de transformer la Société en société par actions simplifiée dotée d'un président qui, sauf décision contraire, serait ITS Participations.

3 AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DEGRENNE

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration d'ITS Group se sont réunis le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Bénard, Président du Conseil d'administration d'ITS Group, à l'effet d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt que présente l'Offre ainsi que ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Les membres du Conseil d'administration d'ITS Group présents physiquement ou par téléphone lors de cette séance, étaient Monsieur Jean-Michel Bénard, Monsieur Georges Rousseau et Monsieur Marc Lavine. Monsieur Robert Spiegel, Madame Ann Bénard et Madame Pauline Bénard, en situation de conflit d'intérêts, étaient absents.

Parmi lesdits membres présents du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Michel Bénard étant en situation de conflit d'intérêts, n'a pas pris part au vote ni aux délibérations.

La décision du Conseil d'administration concernant l'avis motivé est reproduite ci-dessous :

« Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que lors de sa séance du 17 octobre 2019 le Conseil a pris acte de la signature d'un accord de négociations exclusives entre les principaux actionnaires de la Société (à savoir Monsieur Jean-Michel Bénard et sa famille, la société Cloud Invest, BNP Paribas Développement et Monsieur Robert Spiegel) en vue de la conclusion d'un protocole d'investissement aux termes duquel (i) lesdits actionnaires apporteraient leurs participations respectives dans ITS Group (l'« Apport ») à la société ITS Participations (l'« Initiateur »), et (ii) à l'issue de l'Apport, l'Initiateur déposerait un projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, sur les actions d'ITS Group, pour un prix par action de 6,62 euros (l'« Offre »). Le Président informe le Conseil que l'Apport a été réalisé ce jour.

Le Président présente ensuite au Conseil d'administration les différents documents remis à chacun de ses membres préalablement à cette réunion, à savoir :

- *le projet de note d'information établi par ITS Participations qui contient notamment les caractéristiques de l'Offre, les intentions d'ITS Participations et les éléments d'appréciation du prix de l'Offre préparés par Invest Securities, conseil financier et établissement présentateur de l'Offre ;*
- *le rapport établi par le cabinet Associés en Finance, représenté par M. Philippe Leroy, agissant en qualité d'expert indépendant, conformément aux articles 261-1 I, 1°, 2° et 4°, et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et chargé d'apprécier le caractère équitable du prix proposé pour les actions de la Société dans le cadre de l'Offre ;*

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

- le constat de carence établi par la direction d'ITS Group le 18 novembre dernier qui a constaté que le Comité d'Entreprise n'avait pas rendu d'avis avant l'expiration du délai légal, sur le projet d'Apport, l'absence d'avis valant avis défavorable sur ce projet ;
- le projet de note d'information en réponse préparé par la Société, conformément à l'article 231-19 du règlement général de l'AMF ;
- le projet de document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptable de la Société ; et
- le projet de communiqué de presse normé relatif au projet de note en réponse.

Le Président rappelle que préalablement à cette réunion, les membres indépendants du Conseil d'Administration ont pu s'entretenir et échanger, lors d'une réunion en date du 29 octobre 2019, avec l'expert indépendant sur les termes de l'offre et les conclusions de son rapport. Le Président présente les conclusions du rapport de l'expert indépendant à l'ensemble du Conseil d'administration.

Sur la base de ces informations et conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, il est demandé au Conseil d'administration d'examiner le projet d'Offre et de rendre son avis motivé sur l'intérêt de l'Offre (en ce inclus le retrait obligatoire) et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, connaissance prise (i) des termes de l'Offre, (ii) des motifs et intentions d'ITS Participations, (iii) des éléments de valorisation indiqués dans le rapport de l'expert indépendant et dans le rapport de valorisation préparé par Invest Securities et (iv) du constat de carence établi par la direction dans le cadre de la procédure d'information-consultation du Comité d'Entreprise sur le projet d'Apport,

prend acte que :

- l'Offre s'inscrit dans le cadre d'un processus initié par M. Jean-Michel Bénard afin de prendre le contrôle de la Société via l'Initiateur et de financer le projet d'Offre ;
- en matière de stratégie et de politique industrielle et commerciale de la Société, l'Initiateur a l'intention de poursuivre le développement des activités de la Société en collaboration avec les équipes dirigeantes et les salariés de la Société et de ses filiales et n'a pas l'intention de modifier, à raison de l'Offre, la politique industrielle et financière ainsi que les principales orientations stratégiques mises en œuvre par la Société, en dehors de l'évolution normale de l'activité ;
- en matière d'emploi, l'Offre ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la Société en matière d'effectifs et de gestion des ressources humaines ;
- l'Initiateur n'a pas l'intention de fusionner avec la Société ;
- le Comité d'Entreprise n'a pas rendu d'avis avant l'expiration du délai légal, sur le projet d'Apport, l'absence d'avis valant avis défavorable sur ce projet ;
- l'Initiateur détenant à l'Issue de l'Apport plus de 30% du capital ou des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire ;
- dans l'hypothèse où les actions non présentées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a annoncé son intention de demander à l'AMF dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dans les conditions prévues par les articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF afin de se voir transférer les actions de la Société non présentées à l'Offre (à l'exception des 181 010 actions gratuites attribuées définitivement par la Société le 25 septembre 2019 et des

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

431 616 actions auto-détenues par la Société) moyennant une indemnisation des actionnaires minoritaires au prix de l'Offre, soit 6,62 euros par action ;

- *le rapport de l'expert indépendant conclut au caractère équitable des termes de l'Offre (en ce inclus le retrait obligatoire) ;*

considère dès lors que l'Offre est réalisée dans l'intérêt :

- *de la Société, en ce que le projet d'Offre n'a pas d'impact particulier en matière de stratégie, de politique industrielle. Par ailleurs, le retrait de la cote de la Société envisagé par l'Initiateur lui permettrait de réduire ses coûts liés aux différentes contraintes applicables à une société cotée sur Euronext Paris et de concentrer ainsi tous ses moyens financiers et humains à son développement. En effet, la Société n'envisageant pas d'avoir recours aux marchés financiers dans l'avenir pour se financer, les coûts récurrents de cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris semblent disproportionnés par rapport au bénéfice de la cotation.*
- *des actionnaires de la Société, car ces derniers bénéficieront, s'ils le souhaitent, d'une opportunité de liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation à un prix par action représentant une prime de 50,8% sur le cours de clôture au 16 octobre 2019 et une prime de 47,3% sur le cours moyen pondéré par les volumes à 3 mois ; il est précisé également que les titulaires d'actions gratuites de la Société, non visées par l'Offre, car leurs périodes d'acquisition et/ou de conservation ne se termineront qu'après la clôture de l'Offre, bénéficieront, sous certaines conditions, d'un mécanisme de liquidité tel que décrit dans le projet de note en réponse ; et*
- *des salariés de la Société, l'Offre ne devant pas avoir d'incidence particulière en matière d'emploi,*

décide, en conséquence, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre,

décide de ne pas apporter les 431 616 actions auto-détenues par la Société à l'Offre ;

approuve le projet de note en réponse de la Société, le projet de document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société ainsi que le projet de communiqué normé relatif au projet de note en réponse et donne tous pouvoirs au président directeur général de la Société pour finaliser, signer et déposer ces documents auprès de l'AMF.

Monsieur Georges ROUSSEAU indique détenir 34.115 actions de la Société et déclare qu'il a l'intention de les apporter à l'Offre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité étant précisé que Monsieur Jean-Michel Bénard s'est abstenu de prendre part au vote. »

4 INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs Jean-Michel Bénard et Roby Spiegel et Mesdames Ann Bénard et Pauline Bénard ont apporté leurs actions qu'ils détiennent dans la Société à l'Initiateur dans le cadre de l'opération d'Apport. Monsieur Georges Rousseau a l'intention d'apporter ses Actions de la Société à l'Offre. Monsieur Marc Lavine ne détient pas d'Actions de la Société autrement que conformément à l'obligation statutaire pour tout membre du Conseil d'administration d'être propriétaire d'une action de la Société.

Le projet d'offre décrite ci-après, le projet de note en réponse et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers

Avertissement :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. ITS Group décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.